



Lettre d'informations n°20 – Janvier 2019

Te Rau Mata Araí

Le Réseau de prévention, de surveillance et de lutte contre les Espèces Envahissantes de Polynésie française

- ✓ Appel à projets 2019 de la Direction de l'environnement
- ✓ Disparition aux Australes du Busard de Gould, rapace envahissant
- ✓ Pacte pour la sauvegarde du Monarque de Tahiti
- ✓ Parcours pédagogique autour de la rivière Vaià

Appel à projets 2019 de la Direction de l'environnement

Un nouvel appel à projet de la Direction de l'environnement est en cours. Ce dispositif d'accompagnement financier a été mis en place pour encourager, valoriser et soutenir les projets environnementaux portés par les associations locales.

Il s'adresse aux associations de type « loi 1901 » dont les activités exercées concernent notamment la protection, la conservation, la gestion ou la valorisation de l'environnement de Polynésie française.

Les actions proposées doivent être réalisées avant la fin de l'année 2019, et peuvent concerner des thématiques aussi variées que l'éducation à l'environnement, la protection de la biodiversité (faune et flore remarquables), la lutte contre les espèces envahissantes, le nettoyage de plages et de quartiers, etc.

Les dossiers de demande de subvention doivent être déposés auprès de la Direction de l'environnement au plus tard le **vendredi 15 mars 2019 avant 12 h**.

Pour toute information complémentaire, s'adresser à la Direction de l'environnement :

Immeuble TNTV, 1er étage, quartier de la Mission, colline de Putiaoro

Tél. : (689) 40 47 66 66 - Fax. : (689) 40 41 92 52

Email : direction@environnement.gov.pf

B.P. 4562, 98713 Papeete – TAHITI, Polynésie française

L'ensemble de ces documents est également téléchargeable sur le site internet : <http://www.service-public.pf/diren>

Disparition aux Australes du Busard de Gould, rapace envahissant

En septembre 2016 nous vous informions qu'un busard, communément appelé épervier en Polynésie française, avait été aperçu sur l'île de Raivavae aux Australes, menaçant ainsi l'ensemble des oiseaux de l'archipel.

Suite à cette détection, une mission ornithologique a été réalisée sur l'île afin de localiser le ou les oiseaux. Lors de cette mission, bien que l'oiseau n'ait pas été vu, les témoignages et une photographie avaient confirmé sa présence. A cette occasion un réseau de surveillance locale avait été formé.



Depuis aucun signalement n'avait été fait. En 2018, **bonne nouvelle**, une deuxième mission a permis de confirmer l'absence du rapace sur l'île. A priori l'oiseau n'a pas survécu. Il n'a pas non plus été détecté sur les autres îles des Australes.

Pacte pour la sauvegarde du Monarque de Tahiti

Les communes de Punaauia et Paea abritent les derniers spécimens de Monarque de Tahiti ou 'Omama'o, oiseau endémique en danger critique d'extinction, au sein des vallées de Maruapo, Papehue et Hopa (PK 16.5, PK 18.6 et PK 19.5). Ces trois vallées forment une ZICO (Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux) prioritaire en Polynésie française. Le 'Omama'o fait l'objet d'un programme de sauvegarde depuis 20 ans, et le succès est là avec 79 individus recensés en 2018, contre 19 en 1998. Cette espèce n'en est pas moins toujours menacée par 10 des 100 pires espèces envahissantes de la planète et parmi elles, le merle des Moluques (martin triste) et le bulbul à ventre rouge, deux oiseaux nuisibles introduits, ainsi que la petite fourmi de feu (PFF).

Afin de protéger durablement le Monarque de Tahiti, la Société d'Ornithologie de Polynésie (SOP) Manu a élaboré un pacte ou « Papatute 'avei'a » pour la gestion de ces espèces envahissantes. Elle s'est appuyée sur les acteurs et décideurs locaux, parmi lesquels des représentants des communes de Punaauia et de Paea, de la direction de l'environnement (DIREN), du programme BEST 2.0 de l'Union européenne, de la chambre de l'agriculture et de la pêche lagunaire (CAPL), des éco-sentinelles de la fédération des associations de protection de l'environnement (FAPE), Te Ora Naho, ainsi que de plusieurs associations telles que l'association syndicale libre (ASL) du lotissement Te Maru Ata et l'association des copropriétaires de la vallée de Punaru'u Vai Ora,

Voici le pacte :

Pour une meilleure gestion des oiseaux nuisibles introduits sur les communes de Punaauia et Paea, entre le PK12 et le PK23, les signataires du pacte s'engagent à :

1. Œuvrer pour **limiter la prolifération** des martins tristes et des bulbuls à ventre rouge par :
 - **L'information, la sensibilisation et la communication aux riverains** des impacts et des risques qu'apportent ces oiseaux sur le 'Ōmāma'o ;
 - La bonne **gestion des déchets alimentaires** afin d'y limiter l'accès et le **non-nourrissage** des oiseaux introduits envahissants ;
2. **Participer, favoriser** ou encore **accepter le piégeage** des martins tristes et des bulbuls à ventre rouge.

Pour une meilleure gestion de la petite fourmi de feu sur les communes de Punaauia et Paea, entre le PK16 et le PK19, les signataires s'engagent à :

1. Œuvrer pour **limiter les invasions ou les ré-invasions** de la petite fourmi de feu par :
 - **l'information, la sensibilisation et la communication aux riverains** des impacts et des risques qu'apporte la petite fourmi de feu sur le 'Ōmāma'o et plus largement sur la richesse écologique des vallées de Maruapo, Papehue et Hopa ;
2. **Participer, favoriser ou aider, à la prise en charge progressive des colonies de petite fourmi de feu** qui menacent les vallées de Maruapo, Papehue et Hopa et ce notamment au travers des actions suivantes :
 - la **formation** des acteurs et des particuliers à la détection de la petite fourmi de feu ;
 - la **détection et la cartographie des colonies** de petite fourmi de feu ;
 - le **traitement et le suivi des colonies** de petite fourmi de feu.

En parallèle, des actions de communication ont été réalisées avec notamment la pose de panneaux d'information sur la petite fourmi de feu au niveau des écoles Tiapa, Papehue, 2+2=4, Manotahi et à l'entrée du lotissement Te Maru Ata.

Un panneau d'informations générales a été installé au niveau du PK 12.6 à Punaauia (voir photo ci-dessous). Le panneau de la commune de Paea sera posé prochainement.



Si vous habitez entre le PK12 et PK23 de la côte ouest de Tahiti et que vous souhaitez agir pour la préservation du monarque de Tahiti en piégeant des oiseaux introduits dans votre jardin, vous pouvez contacter la sop@manu.pf. L'association a besoin de piégeurs bénévoles. Ne laissez pas la PFF s'installer dans votre jardin, la marche à suivre est consultable sur les panneaux posés à l'entrée des écoles.

Ce travail a été réalisé, par Caroline Blanvillain et Vaihiti Teaniniuraitemoana, dans le cadre du projet BEST de la SOP Manu, financé par l'Union Européenne, la DIREN, la mairie de Punaauia et avec l'aide du Pacific Invasives Initiative.

Parcours pédagogique autour de la rivière Vaià

Vaià est une rivière belle et saine, qui traverse une magnifique forêt de *māpē* centenaires au *fenua àihere* de *Teahupoo*. Bien connue de la population locale qui aime venir s'y baigner en famille, cette vallée mène à la célèbre grotte de *Vaipōiri*. Depuis plusieurs années, ce site subit une pression touristique croissante engendrée par les nombreuses fréquentations des bateaux des prestataires locaux, risquant à terme de dégrader et déséquilibrer le milieu naturel.

Pour préserver cet endroit, l'association *Vai Ara O Teahupoo* a conçu et réalisé un projet autour de la biodiversité remarquable de cette vallée. Ce projet a pour objectif d'en améliorer la connaissance par la réalisation de 2 actions :

- faire l'inventaire de la flore, de la faune aquatique et aviaire de la zone humide qui borde la rive droite de la rivière,
- mettre en place un sentier pédagogique bordé de panneaux d'information afin de sensibiliser le public adulte et scolaire à la nécessité de protéger la bio- diversité de cet écosystème particulier.

L'inventaire des espèces a été réalisé grâce à la collaboration scientifique et technique de Ravahere Taputuarai (botanique), de la SOP Manu (ornithologie) et de Herehia Helme (poissons de rivière).

En ce qui concerne les plantes ...

Ravahere Taputuarai a recensé 129 plantes sur la zone d'étude dont **3 endémiques de Tahiti, 12 endémiques de la Société**, 2 endémiques de Polynésie française et 2 endémiques de Polynésie orientale et 57 indigènes, et 53 introduites (37 d'introduction polynésienne et 16 d'introduction moderne). Parmi les espèces relevées, il y a **5 espèces inscrites sur les listes rouges de l'UICN**, dont 2 comme quasi-menacées de disparition, 1 comme vulnérable et 2 comme menacées de disparition , 2 espèces protégées par la législation locale en catégorie A, les arbustes *Polyscias tahitensis* (2 individus observés) et *Cyrtandra biflora* (5 individus observés), 27 espèces naturalisées, dont 6 classées comme menaçant la biodiversité de Polynésie française.

En ce qui concerne les oiseaux ...

L'ornithologue a recensé six espèces indigènes, dont deux oiseaux marins. Quelques couples de *Gygis blanche* nichent dans les gros arbres de la vallée, tandis que la Sterne huppée pêche dans le lagon. Parmi les quatre espèces terrestres, **deux sont endémiques et se reproduisent dans la vallée : le Martin Chasseur de Tahiti et le Ptilope de la Société. Ils représentent l'intérêt patrimonial principal.** La présence de la Salangane de la Société est à confirmer et deux hirondelles de Tahiti ont été vues au-dessus de la grotte.

Le parcours pédagogique

A l'issue de ce projet, 15 panneaux d'information au sujet de la flore (29,7x42cm) seront installés le long du sentier de découverte, ainsi que 7 panneaux de 90x60cm traitant des thèmes suivants : les oiseaux endémiques, les oiseaux introduits, le héron strié (qui n'a hélas pas été observé dans la zone), la légende de la grotte de Vaipoiri et la faune aquatique.



Panneau « espèce »



Panneau « espèces introduites »



Panneau « Grotte de Vaipoiri »

Ce projet, conçu par l'association *Vai ara o Teahupoo*, a été mis en place avec l'autorisation des propriétaires riverains. Il est financé par l'association en partenariat avec le Ministère de l'Environnement local. Deux classes de Teahupoo et de Vairao sont attendues dans les prochains mois pour une visite guidée.

Si vous aussi, vous pensez pouvoir lutter contre une espèce exotique envahissante, faites nous part de votre projet pour que nous puissions vous aider.

Pour plus de renseignements ou pour partager vos projets, n'hésitez pas à nous contacter à :

invasives@environnement.gov.pf ou au 87 74 68 72

